



Arrêtés d'agrément

Annexes au règlement de l'assurance chômage 2009

Date et objet du texte	Date de l'arrêté d'agrément	Date de publication au JO
<i>Annexe I au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> VRP, journalistes, personnels navigants de l'aviation civile, assistants maternels et assistants familiaux, bûcherons-tâcherons, agents rémunérés à la commission	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe II au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Personnels navigants de la marine marchande, marins-pêcheurs	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe III au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Ouvriers dockers	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe IV au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Salariés intermittents, salariés intérimaires des entreprises de travail temporaire	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe V au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Travailleurs à domicile	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe VI au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Salariés relevant d'un employeur dont l'entreprise ne comporte pas d'établissement en France	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe VII au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Salariés handicapés des ateliers protégés	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe VIII au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle (et <i>liste des fonctions</i>)	30.03.2009	01.04.2009

Arrêtés d'agrément

<i>Annexe IX au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Salariés occupés hors de France ou par des organismes internationaux, ambassades et consulats	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe X au règlement général annexé à la Convention du 19 février 2009</i> Artistes du spectacle	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe XI au règlement général annexé et aux annexes au règlement général de la Convention du 19 février 2009</i> Anciens titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, ayant obtenu une prise en charge des dépenses afférentes au titre d'un congé individuel de formation	30.03.2009	01.04.2009
<i>Annexe XII au règlement général annexé et aux annexes au règlement général de la Convention du 19 février 2009</i> Définition de l'assiette spécifique des contributions des employeurs et des salariés pour certaines professions	30.03.2009	01.04.2009